

Souffrance des liens chez l'enfant de parents séparés ?

Public concerné :

Les professionnels (administrateurs, attachés territoriaux, médecins, psychologues, travailleurs sociaux) de toutes disciplines intervenant à divers titres dans le champ de la protection à l'enfance. Professionnels de l'aide sociale à l'enfance (ASE), des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), des foyers et MeCS, des consultations spécialisées de pédiatrie et pédopsychiatrie et des lieux thérapeutiques et de médiation, confrontés à la question des séparations de parents.

Argumentaire :

Le divorce parental est toujours une source de fragilisation pour l'enfant, car il vient menacer le sentiment de sécurité interne. Pour évaluer sa capacité à supporter, par exemple la garde alternée, on a argumenté en fonction de l'âge de l'enfant ou sur la qualité de l'organisation de sa vie après la séparation. Mais comment le lien avec la famille est-il parlé à l'enfant ? Peut-il avoir une représentation différenciée de ses liens entre ses deux parents ? Les dysfonctionnalités entre les parents sont souvent concomitantes aux dysfonctionnalités conjugales. A quel moment ceci est-il travaillé dans le lien avec l'enfant ? Que faire des nouveaux liens s'il existe une famille recomposée ? L'existence d'une coopération parentale a-t-elle des effets suffisants sur le développement interne de l'enfant ? Le nouveau concept d'aliénation parentale n'engendre-t-il pas encore plus de confusion actuellement ? L'articulation juge et professionnels de la protection de l'enfance est-elle suffisamment travaillée ? A quelle place est mis le juge ? Les expertises et les demandes de soin demandées sont-elles probantes ? Considère-t-on suffisamment les liens de la famille, et les enjeux relationnels ? Comment recevoir ces familles séparées et/ou recomposées ?

La formation est l'occasion, dans ce contexte de réalité sociétale de nombreuses séparations, de se centrer sur les mouvements des liens familiaux traversant en permanence l'enfant, la famille, la famille recomposée, le juge, et les professionnels.

Objectifs :

- Approfondir la connaissance de la construction des liens de filiation et d'affiliation
- S'approprier des éléments conceptuels dans le travail d'accompagnement
- Questionner les articulations entre l'individu, le groupe et l'institution
- Se sensibiliser à l'écoute groupale de la famille

Thèmes abordés :

- Représentation de la famille / La parentalité
- La culture familiale / la transmission de valeurs et de schèmes relationnels
- Les aménagements psychiques et leurs temporalités chez l'enfant
- Les mécanismes pour faire famille : notions de contrat narcissique et de pacte dénégatif
- Le concept d'aliénation silencieuse
- Face à la famille, la place des professionnels et des institutions

Modalités Pédagogiques :

- Un module de 2 jours
- Exposés théoriques illustrés de matériel clinique
- Échanges. Documents vidéo
- Apport de cas concrets et de situations complexes élaborés en groupe

Intervenant : Patricia LACHAUD (*psychologue clinicienne en CMPP et en libéral, thérapeute familiale*)

Dates : Jeudi 25 et vendredi 26 juin 2020

Durée : 12h

Horaires : 9h00-12h00 / 13h00-16h00

Lieu : MARSEILLE—siège ADTFA

Coût : Financement Individuel :

240€

Financement Formation Professionnelle Continue :

380€

Inscription : Retourner le formulaire d'inscription joint avant le 30 mai 2020

Souffrance des liens chez l'enfant de parents séparés ?

Formulaire à imprimer, à remplir et renvoyer, daté, cacheté et signé, accompagné du chèque à l'ordre de l'ADTFA au 39 rue Paradis 13001 Marseille.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse personnelle :

Tél. : _____ Email : _____

Nom et adresse complète de l'établissement :

Tél. : _____ Email : _____

Titre du stage : « Souffrance des liens chez l'enfant de parents séparés » (Module 5)

Dates : Jeudi 25 et vendredi 26 juin 2020

Horaires : 9h00-12h00 / 13h-16h

Durée : 12 heures (2jx6h)

Lieu : MARSEILLE—siège ADTFA

Coût : (cocher le financement envisagé)

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Formation à titre individuel | 240 € |
| <input type="checkbox"/> Formation Professionnelle continue | 380€ |

Nom et adresse de votre OPCA (organisme collecteur) si nécessaire :

A l'issue du stage il sera fourni une facture et une attestation de présence à l'employeur, et une attestation de formation au stagiaire.

Date, signature et cachet :